

3.4 Émissions de gaz à effet de serre...

Dans le cadre des négociations sur le climat, les parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques se sont accordées sur la nécessité de réduire fortement les émissions de **gaz à effet de serre** (GES). En 2015, lors de la 21^e Conférence des parties (COP 21), ce processus a notamment abouti à l'adoption de l'Accord de Paris qui vise à contenir la hausse des températures bien en deçà de 2 °C d'ici à 2100.

En 2013, les émissions mondiales de GES s'élevaient à 54 milliards de tonnes **équivalent CO₂**, soit 80 % de plus que leur niveau de 1970. La part française dans ces émissions avoisine 0,9 %. Près de 70 % des émissions françaises résultent de l'utilisation de l'énergie.

En 2015, les émissions totales françaises de GES en France s'établissent à 457 millions de tonnes équivalent CO₂. Les transports constituent la principale source de GES (29,7 % des émissions totales) et sont notamment à l'origine de près de 39 % des émissions de dioxyde de carbone (CO₂). Le secteur agricole, principal émetteur de méthane (CH₄) avec l'élevage et de protoxyde d'azote (N₂O) avec l'utilisation d'engrais, est responsable de 19,8 % des émissions totales de GES. La part incombant au résidentiel-tertiaire est de 18,9 %, proche de celle de l'industrie manufacturière (17,6 %) ; la part relevant de l'industrie de l'énergie est de 10,2 % et celle du traitement des déchets de 3,8 %. En adoptant la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015, la France s'est fixé pour objectifs de réduire ses émissions de 40 % en 2030 et de 75 % en 2050, par rapport à 1990. Ces trajectoires sont déclinées dans la stratégie nationale bas-carbone.

Sur la période 1990-2015, les émissions de GES sur le territoire national ont baissé de 16,4 % malgré l'augmentation au cours de la même période des émissions des transports (+ 11,9 %). La forte croissance de ces dernières a en effet été compensée par la réduction des émissions du secteur de l'industrie manufac-

turière (- 45,5 %), de l'énergie (- 40,3 %), de l'agriculture (- 4,4 %) et du résidentiel-tertiaire (- 2,5 %). Depuis le milieu des années 2000, les émissions de gaz à effet de serre baissent pour l'ensemble des secteurs. Cette diminution s'est accompagnée d'une réduction de la quantité de CO₂ émise par unité de valeur ajoutée (- 40,6 % entre 1990 et 2014).

L'évaluation des émissions du GES sur un territoire ne permet pas d'apprécier la contribution des émissions liées à la consommation de ses habitants au changement climatique. **L'empreinte carbone** apporte un éclairage sur ce point en agrégeant les émissions directes des ménages (logements, voitures), celles de la production nationale (hors exportations) et celles associées aux produits importés. Sur la période 1995-2015, l'empreinte carbone (CO₂, CH₄ et N₂O) a augmenté de 11,4 % ; dans le même temps, les émissions de ces 3 GES en France métropolitaine ont diminué de 19,5 %. Cette croissance de l'empreinte carbone incombe notamment à l'augmentation des émissions de GES associées aux importations (+ 87,2 %). En 2015, ces dernières représentent 55 % de l'empreinte carbone. La baisse des émissions de GES nécessite, outre des comportements individuels plus sobres, des investissements orientés vers une amélioration de l'efficacité énergétique dans l'ensemble des secteurs d'activités et un développement massif de la production d'énergie d'origine renouvelable.

Dans le cadre du débat national préalable à l'élaboration de la LTECV, les investissements nécessaires à la transition énergétique ont été évalués de 50 à 70 milliards d'euros par an à l'horizon 2050. En 2014, l'institut I4CE évalue le montant de ces investissements en France à 32,0 milliards d'euros, dont 13,4 dans le secteur du bâtiment et 10,5 dans celui des transports. Ces investissements concernent principalement l'amélioration de l'efficacité énergétique, les infrastructures de transport durables et le développement des énergies renouvelables. ■

Définitions

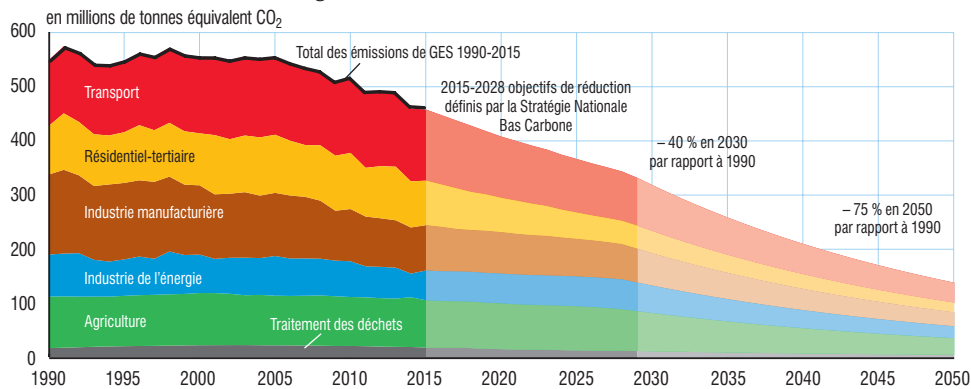
Gaz à effet de serre, équivalent CO₂, empreinte carbone : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Chiffres clés du climat France et Monde – Édition 2018*, coll. « Datalab », novembre 2017.
- *Panorama des financements climat – édition 2016*, I4CE, décembre 2016.

... et empreinte carbone 3.4

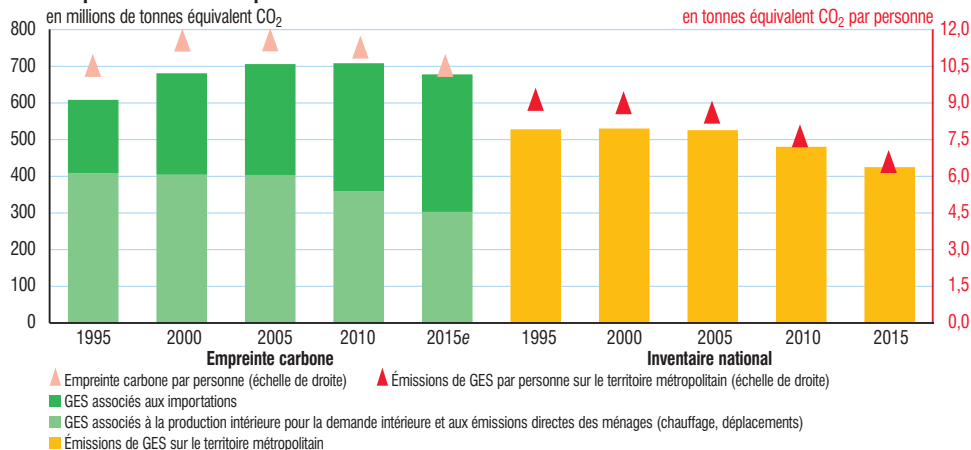
1. Évolution des émissions de gaz à effet de serre en France



Champ : France.

Sources : Citepa, inventaires des GES, 2015 ; ministère de la Transition écologique et solidaire, stratégie nationale bas carbone, 2015.

2. Comparaison de l'empreinte carbone et des émissions sur le territoire de 1995 à 2015

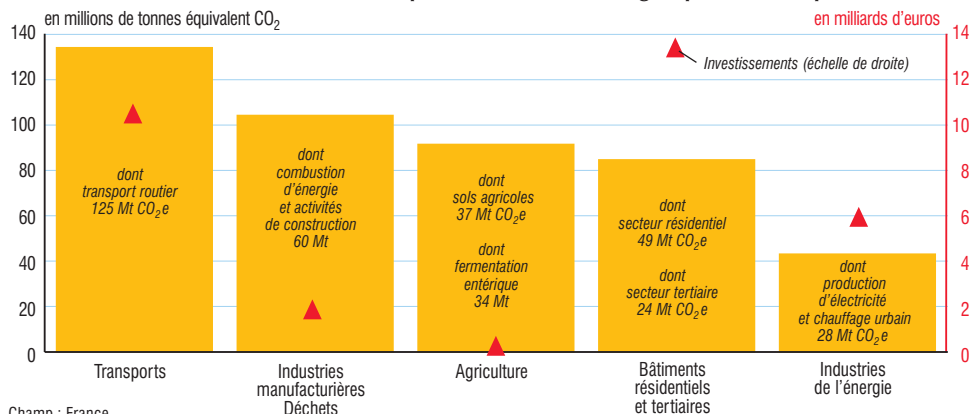


Champ : France métropolitaine.

Note : empreinte calculée pour les trois principaux gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O). Données 2015 : estimations.

Sources : AIE, Citepa, Douanes, Eurostat, Insee ; calculs SDES.

3. Émissions de GES et investissements pour la transition énergétique en 2014, par secteurs



Champ : France.

Sources : IACE, Panorama des financements du climat, édition 2016 ; Citepa, inventaires des GES, 2015.